



# Loi dite «anti-casseurs»

Communiqué de presse  
Le 05 février 2019

Si l'intention n'est pas aujourd'hui d'être liberticide, cette loi visant à prévenir les violences dans les manifestations et sanctionner leurs auteurs peut demain le devenir.

Donner les pleins pouvoirs aux préfets, c'est non seulement l'institution garante de nos libertés que constitue la Justice qui est abaissée mais ce sont aussi nos propres valeurs qu'on abîme. C'est aussi notre attachement à la vitalité de notre démocratie qui doit nous guider aujourd'hui pour que demain ne rime pas avec « gueule de bois ».

Je ne voterai pas cette loi très incertaine et confuse, c'est ma liberté qui me l'impose aujourd'hui. C'est ma conscience qui me le rappellera demain dans l'hiver des peuples qui arrive.

Permanence  
Parlementaire

15 rue Charles  
de Gaulle  
57290  
Serémange-  
Erzange

Téléphone:  
03 82 52 52 41

Mail:  
brahim.  
hammouche@  
assemblee-  
nationale.fr

Brahim **Hammouche**  
Député de Thionville - Ouest  
Moselle

*Brahim Hammouche*

\_\_\_\_\_